



**À TOUT INTÉRESSÉ  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 124-2010**

Prenez avis que le 7 octobre 2019, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, situé au 2, place de l'Hôtel de Ville, à compter de 19h, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :**

La dérogation mineure vise à rendre conforme la construction d'un garage en cours avant, réglementaire aux dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant l'article 80, portant sur les dispositions relatives aux bâtiments accessoires à l'usage résidentiel, qui n'autorise pas les bâtiments accessoires résidentiels en marge avant.

La dérogation mineure vise à rendre conforme le revêtement vertical de la construction du garage isolé, réglementaire aux dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant l'article 167, sur les revêtements extérieurs, qui n'autorise pas les revêtements verticaux.

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ**

Adresse : 133, chemin Saint-Armand  
Lot no. 5 896 234 du cadastre du Québec

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGT-SIXIÈME JOUR DU MOIS DE  
SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF.**

Anne Pouleur  
Directrice Générale  
Secrétaire-trésorière

